

Compte-rendu

Bureau du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon du 18 septembre 2015 à Andernos-les-Bains

Présents :

Membres du Bureau	Equipe opérationnelle du Parc naturel marin
M. le Président François DELUGA M. Jean-François ACOT-MIRANDE M. Olivier ARGELAS M. Christine BERTRAND M. Claude BONNET Mme Mireille DENECHAUD M. Ronan LE SAOUT M. Jean-Yves ROSAZZA M. Michel SAMMARCELLI M. Jacques STORELLI	Mme la Directrice déléguée Melina ROTH Mlle Pauline BLANCHARD M. Matthieu CABAUSSEL M. Benoit DUMEAU M. Kévin LELEU Mme Delphine MARTINS DE MOURGUES M. Jean-Emmanuel RATTINACANNOU

Ordre du jour proposé

- 1/ Approbation de l'ordre du jour
- 2/ Approbation du CR de la réunion du bureau du 10/07/2015
- 3/ Présentation de l'équipe du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon
- 4/ Avis sur la demande d'AOT pour le câble sous marin Orange
- 5/ Désignation d'un représentant du PNM au Parc naturel régional des Landes de Gascogne
- 6/ Plan de gestion : Rappels et définition des Commissions de travail
- 7/ Questions diverses

Introduction

Jean-Yves ROSAZZA, accueille les membres et fait part de son enthousiasme pour participer au démarrage du PNM du Bassin d'Arcachon.

Le président, François DELUGA, ouvre ensuite la séance.

Il signale la présence de l'équipe opérationnelle du PNM BA à cette réunion qui est l'occasion de présenter les agents du parc aux membres du Bureau. Il indique que cette configuration reste cependant exceptionnelle, qu'ils ne seront amenés à assister ou intervenir que ponctuellement par la suite, selon les dossiers à traiter.

1 Approbation de l'ordre du jour

Le président annonce l'ordre du jour de ce troisième Bureau, qui est approuvé à l'unanimité.

Décision L'ordre du jour est adopté. -

2 Approbation du CR du Bureau du 10 juillet 2015

Le compte-rendu de la réunion du Bureau du 10 juillet 2015 est adopté à l'unanimité.

Décision Le compte-rendu du Bureau du 10 juillet 2015 est adopté. -

3 Présentation de l'équipe technique

Le président exprime sa satisfaction à l'arrivée de trois chargés de mission et non deux comme initialement prévu. Il laisse ensuite la parole à Melina Roth pour la présentation de l'équipe et des fiches de postes des agents. Elle laisse ensuite chaque agent se présenter succinctement sur son parcours et ses compétences.

- **Recrutement des premiers chargés de mission** - Jury en juillet 2015, prises de poste échelonnées en septembre-octobre :
 - o 1 chargé de mission « patrimoines naturels » (Benoit DUMEAU)
 - o 2 chargés de mission « usages » (Matthieu CABAUSSEL et Kévin LELEU)
- **Intégration au 1^{er} septembre de 3 agents déjà en poste à l'AAMP** :
 - o 2 agents hors plafond du programme « Life pêche à pied » qui contribueront aux travaux du PNM (1 chargée de mission et 1 VSC)
 - o 1/3 chargé de communication (Jean-Emmanuel RATTINACANNOU) en temps partagé avec Agoa et le PNM Estuaire de la Gironde et mer des Perthus.

4 Avis sur l'AOT du câble sous-marin d'Orange

François DELUGA informe que la demande d'AOT a été retirée par les services de l'Etat (DDTM). L'avis du PNM BA n'est donc plus demandé.

5 Désignation d'un représentant du PNM au Parc naturel régional des Landes de Gascogne

François DELUGA présente les tâches et responsabilités du futur représentant du PNM BA au Parc naturel régional des Landes de Gascogne :

- Participation au Comité syndical du PNR LG (environ 6 comités /an) ;
- Voix consultative ;
- Restitution auprès du Conseil de gestion.

Claude BONNET rappelle la présence d'un membre du PNR LG au Conseil de gestion du PNM BA. Le président indique que le PNM a besoin d'une présence croisée et donc la désignation nécessaire d'une autre personne pour représenter le PNM BA.

Jean-François ACOT-MIRANDE se propose comme candidat. Il est proposé à l'unanimité.

Décision **Jean-François ACOT-MIRANDE est proposé pour représenter le PNM BA au Parc naturel régional des Landes de Gascogne.**

6 Plan de gestion : Rappels et proposition pour l'organisation des Commissions de travail

Le président souligne l'importance de ce travail de définition des Commissions qui porteront l'élaboration du Plan de gestion. A ce stade, il s'agit de s'accorder sur une proposition qui sera présentée pour validation au Conseil de gestion le 2 octobre 2015.

Pour rappel, Melina ROTH revient tout d'abord sur le calendrier de travail : l'élaboration du Plan de gestion du PNM BA va maintenant pouvoir débuter avec l'arrivée de l'équipe technique. Le document devra être finalisé début 2017 pour une validation en CA de l'Agence des Aires Marines Protégées en juin 2017.

Elle rappelle ensuite qu'il ne s'agit pas d'un plan d'actions mais d'un document stratégique qui traduit l'ambition du Conseil de gestion avec une vision territoriale à 15 ans, qui précise des indicateurs de réalisation à travers un tableau de bord et qui apporte une spatialisation des enjeux à travers une carte des vocations. (Cette dernière n'est pas un document opposable mais un document qui permet de spatialiser les différents éléments du Plan de gestion).

François DELUGA ajoute qu'il convient de s'appuyer sur le travail déjà réalisé et sur les sept orientations de gestion figurant au décret de création du PNM BA (Décret n° 2014-588 du 5 juin 2014). Il précise que ces orientations sont larges et permettent donc toutes les déclinaisons nécessaires pour définir les finalités qui sembleront utiles pour l'avenir du Bassin d'Arcachon.

Melina ROTH rappelle ensuite ces sept orientations de gestion :

- 1° Améliorer la connaissance de la dynamique du bassin et de son lien avec l'océan, notamment les transports hydro-sédimentaires et les échanges entre les écosystèmes ;
- 2° Préserver et restaurer la spécificité de la biodiversité lagunaire et l'attractivité du bassin et de son ouvert pour les oiseaux ;
- 3° Garantir le bon fonctionnement écologique des milieux, notamment des marais maritimes, par une exigence accrue pour la qualité des eaux et une gestion cohérente des richesses naturelles et des usages ;
- 4° Promouvoir et accompagner les filières professionnelles, notamment de la pêche et de la conchyliculture, pour préserver les emplois et valoriser les savoir-faire, dans une démarche respectueuse des équilibres naturels ;
- 5° Promouvoir des pratiques respectueuses du milieu marin dans les activités nautiques par l'adaptation des comportements et des aménagements et l'innovation technologique ;
- 6° Contribuer à la mise en valeur des patrimoines naturels, culturels et paysagers marins afin de conserver au territoire son identité maritime et la faire prendre en compte dans les projets de développement ;

7° Responsabiliser l'ensemble de la population en la sensibilisant aux impacts des usages sur les équilibres naturels marins du bassin et aux bénéfices qui résultent de ces équilibres pour sa qualité de vie.

Le travail des différentes Commissions et de leurs Groupes de travail consistera à produire les éléments constitutifs des finalités de gestion à 15 ans, à réfléchir aux indicateurs qui permettront de suivre l'efficacité des mesures mises en place et à s'accorder sur une carte des vocations.

Claude BONNET souligne l'attention nécessaire à la sémantique concernant les Commissions et Groupes de travail.

François DELUGA précise que ce sont effectivement les Commissions qui définiront leurs Groupes de travail.

Melina ROTH présente ensuite une proposition de travail réalisée à partir de la synthèse des propositions transmises par les membres du Bureau et de ses différents échanges avec eux. Elle précise que cette proposition organisée autour de 6 Commissions est ouverte au débat.

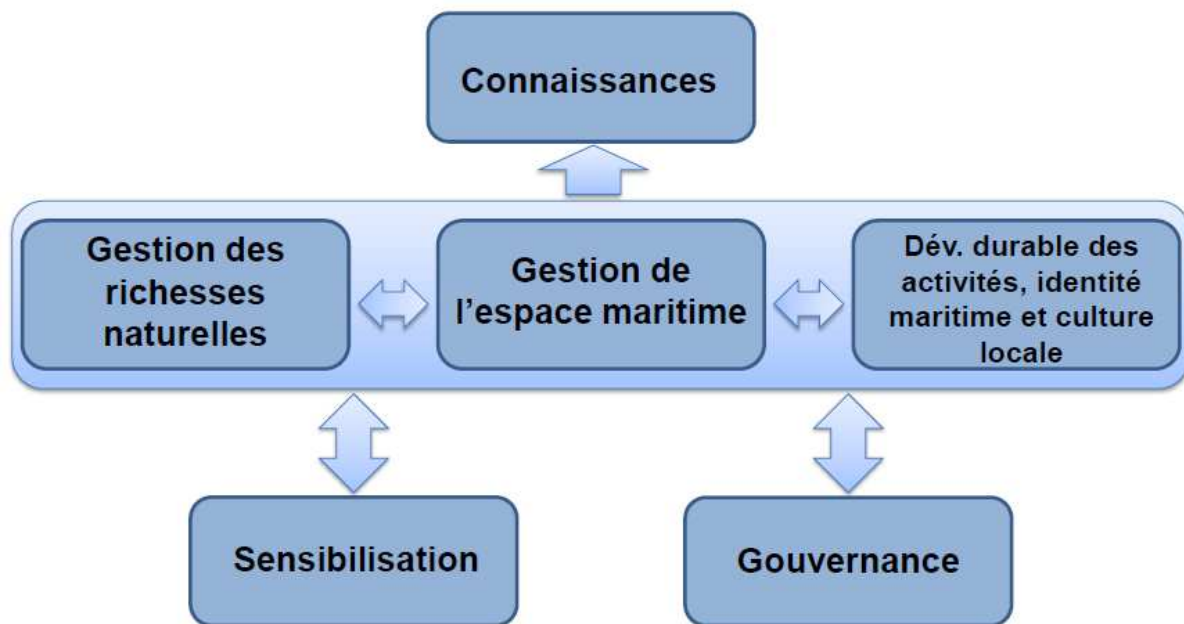


Figure 1 : Proposition synthétique des Commissions pour l'élaboration du Plan de gestion du PNM BA

Chaque proposition de Commission est présentée :

Gestion des richesses naturelles : gestion des espèces (sans différence à ce stade entre espèces protégées, espèces ressources et autres), travail sur les milieux et les fonctionnalités écologiques du Bassin.

Gestion de l'espace maritime : travail centré sur la cohérence entre travaux d'entretiens, équipements, infrastructures, vision territoriale de la gestion de l'espace maritime.

Développement durable des activités, identité maritime et culture locale : centré sur les activités économiques ou de loisirs, (usages, évolution des pratiques, innovation, etc.) avec comme hypothèse de travail également que ces activités puissent aussi participer ou bénéficier à l'identité maritime du territoire et de la culture locale (évolution des pratiques, innovation, etc.).

Connaissances : réfléchir aux besoins de connaissance à 15 ans et sur la façon de structurer les acquisitions nécessaires : identifier les lacunes, les besoins, quels objectifs sur ce que l'on ne connaît pas ou que l'on ne connaît que partiellement, etc. Le but n'est pas de réaliser un état des lieux, mais de partir de l'existant et de regarder à 15 ans.

Sensibilisation : discuter sur quoi communiquer et sensibiliser, pour quoi, comment, vers qui, etc.

Gouvernance : intégration du PNM dans les politiques transversales, territoriales et sectorielles.

Olivier ARGELAS soulève la question des redondances entre la Commission « Gestion des richesses naturelles » et celle du « Développement durable des activités, identité maritime et culture locale ». Melina ROTH confirme qu'il y a effectivement beaucoup de liens entre les différentes Commissions. L'objectif de cette articulation est bien que tous les acteurs soient impliqués dans les différentes Commissions pour éviter de sectoriser la réflexion. L'intérêt de cette démarche est de permettre que les différents aspects de chaque thématique puissent être débattus en Commissions et ce notamment sur l'articulation entre les différentes finalités qui pourront être proposées, avec ensuite un travail plus approfondi en Groupe de travail chaque fois que nécessaire, notamment sur des aspects plus techniques.

Olivier ARGELAS alerte sur le fait que la présence à plusieurs commissions peut poser des problèmes en termes de participation (disponibilité). Mais il indique également que, en s'organisant, les professionnels qu'il représente pourront être présents partout. Il faudra cependant ouvrir la participation aux personnes extérieures au Conseil de gestion.

François DELUGA précise qu'en termes de charge de travail toutes les Commissions ne seront pas lancées en même temps. Il faut en priorité travailler sur les trois premières (Richesses, Espaces maritime, Développement durable des activités), qui viendront alimenter la réflexion dans les autres Commissions. Celle sur la « Gouvernance » sera utile en fin de processus de réflexion.

Jacques STORELLI demande s'il y a un retour d'expériences des autres parcs marins sur cette dernière Commission. Melina ROTH confirme que le besoin de réfléchir sur ces aspects « Gouvernance » ressenti aussi dans les autres PNM, même si ils se sont, eux aussi, interrogés en amont sur le besoin.

Claude BONNET indique ne pas apprécier le terme de « gestion » concernant les richesses naturelles. Mireille DENECHAUD estime en revanche que ce sont des termes génériques compris par tous, permettant de rassembler les personnes derrière une idée claire.

Le président explique que les intitulés des Commissions sont effectivement plus synthétiques que les propositions transmises par les membres, qu'il y a eu quelques regroupements. La déclinaison en Groupes de travail permettra d'aborder les points plus spécifiques. Par exemple, la problématique des travaux maritimes relevée par le CRCAA s'inscrira dans la Commission « Gestion de l'espace maritime ».

Melina ROTH présente l'organisation méthodologique et souligne la charge de travail qui sera portée par chaque Commission.

Chaque commission sera pilotée par un membre du Conseil de gestion, qui la présidera. Le président de Commission sera accompagné en permanence par l'équipe technique du PNM BA. La mise en place d'un Comité de Pilotage (COPIL), constitué des membres du Bureau et des Présidents des Commissions, paraît indispensable.

Mireille DENECHAUD rappelle qu'il avait été convenu que les membres du Bureau ne président pas de Commissions. Elle souligne également l'importance d'associer des intervenants extérieurs pour éviter de perdre du consensus. Ceci constituera une solidité plus appréciable de l'ensemble du processus.

François DELUGA précise que la seule exigence est que les présidents des Commissions soient membres du Conseil de gestion. Ensuite les Commissions pourront être élargies à des intervenants extérieurs. Il précise que les membres du Conseil de gestion devront s'inscrire sur les listes des différentes Commissions lors de la réunion du 2 octobre 2015. Les membres des Commissions devront ensuite désigner leur président respectif. Le président indique qu'il serait judicieux que chaque collègue du Conseil de gestion réfléchisse à la composition et à la présidence de ces Commissions, en essayant de respecter un certain équilibre avec des présidents de Commissions issus de collèges différents. Le Bureau pourra en rediscuter si un accord n'était pas trouvé.

Olivier ARGELAS indique que le prochain Conseil de Comité départemental des Pêches aura lieu le 26 octobre 2015. Il n'y aura donc pas de retour formel sur une liste de participants aux Commissions avant cette date.

Le rôle technique des agents est ensuite détaillé : ils assurent les rôles d'animateur/rapporteur et rédacteur auprès des présidents de Commissions. Il leur appartiendra par ailleurs de rechercher les sources d'expertises nécessaires aux travaux des Commissions et Groupes de travail. Ils permettront également les mises en cohérence indispensables entre chaque Commission.

Melina ROTH précise que les échanges avec les agents pourront être directs une fois les Groupes de travail mis en place mais qu'elle sera évidemment présente pour rediriger les demandes vers la ou les personnes compétentes et pour piloter le suivi d'ensemble.

Michel SAMMARCELLI propose de concentrer les demandes vers la Directrice déléguée, ce qui permettra de mieux contrôler la charge de travail des agents.

Olivier ARGELAS propose qu'une fiche de contact soit réalisée avec tous les intervenants, si possible interactive. La question de l'échange de documents est abordée. Le président confirme que si besoin, une plateforme collaborative sera créée pour échanger les documents et autres.

Il est ensuite précisé que ce sont les membres des Commissions qui désigneront leurs présidents respectifs. Il est noté que ces présidents de commissions devront avoir des qualités d'animateurs pour garder une certaine dynamique dans la réflexion et la participation des membres.

Enfin les membres du Bureau valident la proposition de travail pour une présentation au Conseil de Gestion du 2 octobre.

Décision **La proposition synthétique de Commissions est adoptée pour être présentée et débattue au Conseil de gestion du 2 octobre 2015.**

7 Questions diverses

Appel à projets de l'ADEME :

Benoit DUMEAU présente l'appel à projet « Initiative PME – Biodiversité » lancé par l'ADEME (Agence De l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie).

Les modalités de candidature et la documentation sur ce projet sont disponibles sur : <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/Biodiv%20PME2015-85>

Le président précise que l'idée de cette présentation est d'informer les membres du Bureau de ce qui existe, et de ce à quoi ils peuvent postuler.

Question des suppléants aux membres du Bureau :

Ronan LE SAOUT signale avoir été présent à la réunion informelle du Conseil de gestion du PNM de l'estuaire de la Gironde et mer des Pertuis. Une proposition de règlement intérieur a été proposé permettant aux membres du Bureau de désigner des suppléants. Dans ce cadre, et au vue des absents à cette réunion, serait-il possible de faire de même pour le PNM BA ?

François DELUGA répond que la désignation en tant que membre du Bureau dans cette première phase de démarrage du PNM implique effectivement une grande disponibilité. Le suivi des dossiers est en effet primordial. Il ajoute que le PNM l'estuaire de la Gironde et mer des Pertuis est beaucoup plus vaste et que le risque d'absence y est peut-être plus élevé. Par ailleurs, le Bureau doit être efficace, il est donc important que ses membres soient des personnes d'un niveau de responsabilité permettant de prendre des décisions qui engage leur structure lors d'une réunion du Bureau.

Jacques STORELLI ajoute que sur le plan réglementaire, la désignation de suppléant au Bureau n'est pas possible en l'état.

Calendrier des réunions :

La date de la prochaine réunion du Bureau est abordée. Le président propose de prendre quelques jours avant de proposer une date. Suite au Conseil de gestion du 2 octobre 2015, les premières Commissions devront être réunies pour l'élection de leurs présidents respectifs. Il est possible que le Bureau doive se réunir fin octobre afin de suivre la mise en place des Commissions.

Michel SAMMARCELLI demande qu'un planning des réunions soit mis en place 5 à 6 mois à l'avance.

Règlement intérieur :

Claude BONNET rappelle que la version définitive du règlement intérieur n'a pas été envoyée aux membres du Bureau. Melina ROTH indique que le document est en cours de validation avec une étape attendue de passage en CA de l'AAMP. Elle vérifiera l'état d'avancement et transmettra le document dès sa validation définitive.

Action	B3_1	Envoyer le Règlement Intérieur validé par l'Agence	Tous les membres du Bureau	18/09/15	Ouverte
Action	B3_2	Fixer la prochaine réunion du Bureau et un calendrier	Tous les membres du Bureau	18/09/15	Ouverte

Tableau des actions

	N°	Intitulé	Qui ?	Échéance	État
Action	B3_1	Envoyer le Règlement Intérieur validé par l'Agence	Tous les membres du Bureau	18/09/15	Ouverte
Action	B3_2	Fixer la prochaine réunion du Bureau	Tous les membres du Bureau	18/09/15	Ouverte

Tableau des décisions

	Intitulé	Délibération
Décision	L'ordre du jour est adopté.	-
Décision	Le compte-rendu du Bureau du 10 juillet 2015 est adopté.	-
Décision	Jean-François ACOT MIRANDE est proposé pour représenter le PNM BA au Parc naturel régional des Landes de Gascogne.	-
Décision	La proposition synthétique de Commissions est adoptée pour être présentée et débattue au Conseil de gestion du 2 octobre 2015.	-